



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DECISION N°2024-086**  
**relative à la composition du comité d'experts spécialisé**  
**"CES Évaluation des risques liés aux milieux aériens"**

**Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail,**

---

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1313-6, R. 1313-14, 9°, R. 1313-26 et R. 1313-31-1 ;

Vu la délibération n° 2023-2.02 du 20 juin 2023 du conseil d'administration relative à la liste des comités d'experts spécialisés siégeant auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;

Vu l'avis du conseil scientifique en date du 11 juin 2024.

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres du comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques liés aux milieux aériens » (CES AIR) de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, pour une durée de 4 ans :

Madame MANDIN Corinne, présidente  
Monsieur LERAY Fabrice, vice-président  
Madame ACHARD Sophie  
Monsieur ANDRÉ Michel  
Monsieur BUTEAU Stéphane  
Madame CASSADOU Sylvie  
Madame COATES Laureline  
Monsieur DURIF Marc  
Madame GUIGON Elodie  
Monsieur HULO Sébastien  
Madame JACQUEMIN Bénédicte  
Monsieur LABORDE-CASTÉROT Hervé  
Monsieur LAMBRÉ Claude  
Madame LARBRE Juliette  
Madame LE BOT Barbara  
Monsieur LEROYER Christophe  
Madame NADIF Rachel  
Madame OPPLIGER Anne  
Monsieur POURCHEZ Jérémie

.../...

Madame PRAUD Delphine  
Madame SAADE-ANTYPAS Anastasia  
Madame SMARGIASSI Audrey

**Article 2** : Le directeur de l'évaluation des risques est responsable de l'application de la présente décision, qui sera publiée au registre des actes, avis et décisions de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.

Fait à Maisons-Alfort, le 25/06/2024

Le Directeur Général

Pr Benoît VALLET